

## PROCES – VERBAL N°2 COMMISSION PLENIERE REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS



Réunion du : samedi 28 septembre 2019  
A : 10h00 (Fin : 12h30)  
Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, Y.HERVIAUX, M. HAYE, P.RAMPILLON, M.BOUGER, P.RAZER, J.AVRIL, B.GOUAZE

Excusés : M. J. L' HOUR, R.POUDELET, M.BESNARD, J-P LE BRUN, J.CHARRUEL

Assistent : M. S. VALENTIN, C.COUE

La Président de la commission ; Bernard LEBRETON, présente l'ordre du jour de la Commission et remercie ainsi que l'ensemble de la commission, le travail effectué par S.VALENTIN. Ce dernier animera la séance devant sa connaissance du Statut.

Préambule : Rappels

- ⇒ **Présentation des membres**
- ⇒ **Philosophie de la commission**
- ⇒ **Recommandations**
- ⇒ **Objectifs pour la saison 2019/2020**

Devant les difficultés rencontrées par les clubs devant la FMI, Stéphane VALENTIN précise qu'il est difficile d'observer les infractions éventuelles conformément au Statut des Educateurs. En effet, l'absence des feuilles de matchs ne permet pas d'avoir une photo réelle de la situation des clubs Bretons.

### 1 – Réunion clubs R1

S.VALENTIN effectue un rapport sur la réunion qui a eu lieu le 24 octobre 2019 au CTB Henri Guérin à Ploufragan.

- ⇒ Les labels (Jeunes / EFF / Futsal)
- ⇒ Les nouvelles règles de l'arbitrage
- ⇒ Le contrôle des clubs
- ⇒ Le statut des éducateurs
- ⇒ Obligations des clubs (Terrain / Arbitrage / Montée-descente)



Concernant le Statut des éducateurs, les clubs souhaiteraient avoir des exemples de contrat de travail et connaître les charges en fonction du type de contrat (travaux en cours avec la FFF et la LBF).

## 2 – Situations clubs R1 masculines

### a) Données Statistiques



**100% des entraîneurs ont à minima le diplôme requis**

**68% des entraîneurs ont le contrat requis  
32% des entraîneurs ont des dérogations**



### b) Demande de dérogations

Statut Fédéral

Article 12.1:

Pour l'équipe participant au Championnat R1 :

- ⇒ Obligation de contracter
- ⇒ Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.

N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION	MOTIF
501917	LORIENT CEP	PERESSE David	CONTRAT	DEROGATION LBF
549518	LOUDEAC O.SP.C.	LESNIEWSKI Jimmy	CONTRAT	DEROGATION LBF
547473	AV.S. VIGNOC HEDE	BASSET Francois	CONTRAT	DEROGATION LBF
509653	U.S. QUESOY	DUMONT Florian	CONTRAT	DEROGATION LBF
518124	LE RHEU	PICOULEAU Christophe	CONTRAT	DEROGATION LBF
551778	LAMBALLE FC	LASPALLES Nicolas	CONTRAT	DEROGATION LBF
550533	FC BRETEIL TALENSAC	KOUAKOUA Lionel	CONTRAT	DEROGATION LBF

### 3 – Situations clubs R2 masculines

#### a) Données Statistiques



#### b) Demande de dérogations

N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION	MOTIF
520895	ASPTT BREST	PERON Pascal	DIPLÔME	DEROGATION LBF
500477	BREST ST LAUR	FILY Mickaël	DIPLÔME	DEROGATION LBF
563655	PLOUGASTEL FC	BERRY Grégory	DIPLÔME	DEROGATION LBF
511607	ENT.S. PORTSALL	QUIVORON Herve	DIPLÔME	DEROGATION LBF
550087	U.S. PERROS GUIREC US	GEIRNAERT Johan	DIPLÔME	DEROGATION LBF
549514	PLERIN F. C.	CARLETTI Ange	DIPLÔME	DEROGATION LBF
502268	J. UNIE PLOUGONVEN	LE BOURHIS Romain	DIPLÔME	DEROGATION LBF
501917	LORIENT CEP	BERNARDET Steve	DIPLÔME	DEROGATION LBF
551978	FC PLOUAY	MORVANT Sebastien	DIPLÔME	DEROGATION LBF
502312	CADETS DE BAINS	LELEU Maxime	DIPLÔME	DEROGATION LBF
518111	ELVINOISE FOOTBALL	LE BIHAN Frederic	DIPLÔME	DEROGATION LBF
519101	LES ENFANTS DE GUER	SALMON Sébastien	DIPLÔME	DEROGATION LBF
550074	F C ATLA VILA REDON	RIBOUCHON David	DIPLÔME	DEROGATION LBF
502455	J. COMBOURGEOISE	ROZE Bruno	DIPLÔME	DEROGATION LBF
502043	DOL ES	LE PALLEC David	DIPLÔME	DEROGATION LBF
500026	ST MALO	PIMONT Brian	DIPLÔME	DEROGATION LBF

#### c) Equivalence BEES1

Les entraîneurs titulaires du BEES1 recevront un mail afin de demander une demande d'équivalence.

ENTRAÎNEUR	
AUTTRET Jean Noël	BORGNARD Lukian
SALAUN Ronan	MUSET Patrice
LE NAOUR Sebastien	HUOT Alexandre
BASTIDE Antony	

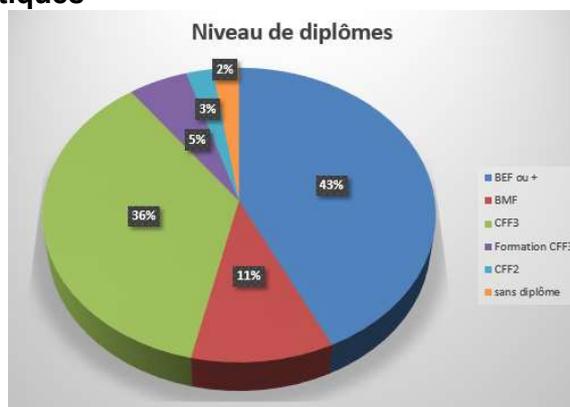
#### d) Dérogation refusée

La dérogation est refusée pour Gas Notre Dame du REUN de GUIPAVAS pour son entraîneur QUEMENER Yohan.



#### 4 – Situations clubs R3 masculines

##### a) Données Statistiques



##### b) Demande de dérogations

N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION	MOTIF
523689	TREDREZ AS	AUGEL Sylvain	DIPLÔME	DEROGATION LBF
510275	BELZ BELUGAS	LE GUEN Erwan	DIPLÔME	DEROGATION LBF
521851	GESTEL AS	LE GLEUT Hubert	DIPLÔME	DEROGATION LBF
542063	MUZILLAC OMNI SP	PORCHER Sébastien	DIPLÔME	DEROGATION LBF
548918	LA CROIX CORLAY FC	CAUDAL Romain	DIPLÔME	DEROGATION LBF
532689	ET.S. PENGUILLY	TREUSSARD Brendan	DIPLÔME	DEROGATION LBF
519951	ST. EVRANNAIS	NIVOL Alexis	DIPLÔME	DEROGATION LBF
542512	PLOUASNE ST JUVAT US	ROLLAND Nicolas	DIPLÔME	DEROGATION LBF
500014	ST MALO JASS	MARTIN Samuele	DIPLÔME	DEROGATION LBF

##### c) Clubs en irrégularité

Les clubs suivants doivent se mettre en conformité avec le Statut sous peine de sanction financière et/ de 1 point par match dans la limite de 10 points.

N°CLUB	NOM CLUB	MOTIF
508487	BRIEC PAOTRED	INFRACTION
521031	ST. MELLACOIS	INFRACTION
502181	U.S. LES GOELANDS LA	INFRACTION
520082	PLUMELIN SP.	INFRACTION
520767	ST GEOR CHESN	INFRACTION
500048	AMS VITRE	INFRACTION



## 5 – Situations clubs R1 féminines

### a) Données Statistiques



### b) Demande de dérogations

N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION	MOTIF
500024	Brest Stade 2	COEFF Julien	DIPLÔME	DEROGATION LBF
549514	Plerin F. C. 1	CHEFDOR Christian	DIPLÔME	DEROGATION LBF
500026	St Malo Us 2	MENDES David	DIPLÔME	DEROGATION LBF
502137	Rennes A.S.P.T.T. 1	PEGOU TANKEU Michel	DIPLÔME	DEROGATION LBF
511985	Vannes Asptt 1	FOSSART Edwig	DIPLÔME	DEROGATION LBF

## 6 – Situations clubs R2 féminines, clubs Futsal, clubs Jeunes

Les équipes soumises à obligation qui seraient en infraction avec le Statut des éducateurs, sur le diplôme, vont recevoir un mail avant le 15 octobre 2019 afin de se mettre en conformité avec le Statut.

Devant l'absence de feuille de match et l'absence de nomination des entraîneurs pour les équipes dans Footclub, nous ne pouvons à ce jour faire un état des lieux précis de l'encadrement.

Avec la réforme des compétitions, S.VALENTIN précise qu'il faudra laisser une saison pour que les éducateurs des équipes de jeunes R2 puissent se former et répondre aux obligations.

## 7 Equivalence – Validation d'Acquis d'expérience

La commission félicite Monsieur EON Fabien pour l'obtention de leur diplôme de Brevet d'Entraîneur de Football par équivalence.

Une réunion d'information a eu lieu au CTB HG le 21 septembre 2019 concernant la VAE. C.COUE et Y LE COCQ sont les interlocuteurs si les clubs souhaitent avoir des informations sur le processus de VAE.

Conformément au règlement des BMF et BEF, notamment sur la partie VAE, voici les nouvelles dates prévues pour la saison 2019/2020 :

- Date limite de réception de la **Partie 2 : le 31 janvier 2020.**



## 8 – Formation continue

# Réforme de la formation professionnelle continue

(votée en AG d'hiver 2018)

<b>Cadre général (BMF / BE1 / BEF / DES / BE2 / BEFF / BEPF)</b>
•Obligation de réaliser 16 heures minimum toutes les trois saisons sportives
<b>L'Obtention d'une qualification ou d'un certificat de spécialité vaut formation continue</b>
•BMF / BE1 / BEF / DES / BE2 / BEFF / BEPF / CFP / CEGB / CEPA, CFCT, CEOP (hors équivalence ou de VAE)
<b>Pour certaines fonctions, les entraîneurs sont directement convoqués par la FFF</b>
•Entraîneurs L1 - L2 - N1 - D1 féminine – D2 féminine – Directeurs de Centre de Formation
<b>Éducateurs titulaires d'un diplôme reconnu par l'UEFA</b>
•Formation continue à effectuer en France ou dans une Fédération membre de l'UEFA
<b>Dérogation automatique d'un an via un engagement écrit</b>
•A fournir sur FOOTCLUBS pour les clubs amateurs ou par mail pour les clubs à statut professionnel
<b>Exemption pour les 60 ans et plus</b>
•Créer une session sur Alcuin et ajouter manuellement les éducateurs concernés

**Nous rappelons aux clubs que les entraîneurs qui n'ont pas effectué leur recyclage lors de la saison 2018/2019 ne pourront contracter et être en responsabilité d'une équipe lors de la saison 2019/2020 tant qu'ils n'auront pas effectué leur recyclage.**

Dates prévisionnelles de formation continue :

- 21/22 décembre 2019
- 2/3 janvier 2020
- 17/18 février 2020
- 04/05/ avril 2020
- 08/09 juin 2020

## 9 – Suspensions Educateurs

La commission prend acte des suspensions :

- ⇒ QUEILLE Meven – CFF3 (RC PLOUMAGOAR) => 6 matchs de suspensions
- ⇒ BERRY Grégory – BMF (PLOUGASTEL FC) => 2 matchs de suspensions



C.COUE prendra contact avec ces derniers afin de les rappeler aux devoirs de leur fonction.

## 10 – Présence sur le banc de touche / anomalies constatées

Article 8 : La présence sur le banc de touche de l'entraîneur ou l'éducateur responsable technique de l'équipe doit être effective à chacune des rencontres de compétitions officielles, le nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match (Identifié par la lettre E), sur présentation de la licence technique national, technique régional ou éducateur fédéral. Son identité sera vérifiée par l'arbitre.

**Nous rappelons que seul, l'entraîneur désigné, est habilité à diriger son équipe pendant le match et qu'il est le seul à pouvoir communiquer en tant qu'entraîneur sur cette dernière dans la presse ou sur les réseaux.**

Après plusieurs journées de championnats et coupes, la commission observe que certains éducateurs communiquent dans la presse en tant qu'entraîneur principal sans être en charge de l'équipe. Par conséquent, les clubs identifiés vont recevoir une notification avant une éventuelle sanction.

## 11 Quelques données chiffrées

Licences « techniques »

	Technique Nationale	Technique Régionale	éducateur Fédéral	Animateur	Total
03/10/2018	93	488	804	164	1549
03/10/2019	99	535	876	297	1807
% d'augmentation	6,45	9,63	8,96	81,10	16,66

A ce jour, nous constatons une augmentation de 16,6% de date à date au niveau du nombre de licence technique.

Côtes d'Armor : 535 licences « technique »



Finistère : 525 licences « technique »

## Répartition des diplômés ayant une licence en 2018 2019 dans le Finistère



Ille et Vilaine : 577 licences « technique

## Répartition des diplômés ayant une licence en 2018 2019 en Ille et Vilaine



Morbihan : 398 licences « techniques

## Répartition des diplômés ayant une licence en 2018 2019 dans le Morbihan



## 12 Divers

La commission souhaite expérimenter lors de la 2<sup>ème</sup> partie de saison pour les clubs de R1 masculine les **badges d'accréditation** pour les entraîneurs afin qu'ils puissent être identifiés lors des matchs de Championnat.

Nous présenterons un exemplaire lors de la prochaine réunion plénière.

Projets de la commission :

### **Une équipe = > un éducateur formé**

Une formation modulaire	= une licence animateur
Un module certifié	= une licence éducateur fédéral
Un diplôme BEF / BMF / BEES1 / DEF	= une licence technique régionale

**La commission souhaite que lors des formations continues ou lors des amicales départementales de rappeler la nécessité d'avoir des licences adaptées au niveau de diplôme de l'entraîneur.**

La prochaine réunion restreinte aura lieu le **mardi 29 octobre 2019** à 10H à la LBF.

La prochaine réunion plénière aura lieu le **samedi 07 décembre 2019** à 10H à la LBF.

S.VALENTIN  
(Secrétaire de séance)

